



DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2025/09

COMMUNE D'ISSEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 1
« Commande Publique »

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025 à 20h30

SOUS-DOMAINE : 1.1
« Marchés Publics »

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

OBJET :
Conseil Départemental de l'Aude
Convention d'aménagement
Cheminement piéton sur la RD126

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Pierre DELPERIE, Régine SEJALON, Frédéric DAUVIN, Axelle FOUGA, Armelle DE RIVOYRE, Myriam MECHRAOUI
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Sabrina MAHIEU, Stéphane SAOUMA,

Secrétaire : Christophe BRUNEL,

Le nombre de conseillers Municipaux en service est de : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

CONVOCATION C.M. EN DATE DU :
21/03/2025

Vu les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment les articles 3 et 5 ;

AFFICHAGE EN DATE DU :
28/03/2025

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace Denise Pistre et de la création du cheminement piéton sur la Route Départementale n° 126, visant à sécuriser la circulation piétonne sur le territoire de la Commune d'ISSEL, une autorisation de travaux doit être sollicitée auprès du Département, gestionnaire de la voie ;

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU :
28/03/2025

Le conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à signer, avec Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'Aude, une convention d'aménagement relative à la réalisation de ce cheminement piéton.

Celle-ci a pour objectif de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux sur le Domaine Public Routier Départemental, et définir les responsabilités des deux parties.

CERTIFIEE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

SOLLICITE la conclusion d'une convention d'aménagement en vue de la réalisation d'un cheminement piéton sur la Route Départementale n° 126 par la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.

PAR PUBLICATION LE :

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

PAR DELEGATION LE :
(signature)
Prénom NOM

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance
Christophe BRUNEL

Le Maire d'ISSEL
Henri POISSON

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE CARCASSONNE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
011-211101753-20250327-DE_2025_009-DE

